

Fantômes en polémique. Instrumentaliser les spectres par l'imprimé sous Louis XIII

PAR ALEXANDRE GODERNIAUX · PUBLIÉ 31/10/2023 · MIS À JOUR 30/10/2023



Tout au long du XVII^e siècle, plusieurs imprimés ont mis en scène des figures d'« ombres » et de « rencontres », c'est-à-dire de fantômes revenant d'entre les morts, afin de donner un cadre au discours politique qu'ils énoncent. Ils prennent généralement la forme de libelles, c'est-à-dire des courts imprimés polémiques produits durant la première Modernité¹ : ils paraissent tous anonymement et presque tous sans mention d'un lieu d'impression ni d'un nom d'imprimeur. Le règne de Louis XIII connaît trois pics de publication de libelles exploitant les motifs de l'ombre et de la rencontre : le premier intervient dans les années 1615-1617, le deuxième en 1620-1626 et le troisième en 1633-1637 (les fantômes réapparaissent ensuite durant la Fronde et au XVIII^e siècle²). De 1606 et 1649, 36 imprimés paraissent avec le mot ombre dans leur titre, et 30 avec le terme de rencontre. La moitié d'entre eux (respectivement 18 et 16) sont publiés entre 1615 et 1626.



Nombre d'imprimés publiés avec le terme « ombre » et/ou « rencontre » dans leur titre, par année. Généré par l'Universal Short Title Catalogue (juin 2023).

La place des fantômes dans la culture de la première Modernité a fait l'objet de plusieurs travaux récents, notamment l'étude approfondie réalisée par Caroline Callard, et une série de publications anglophones³. Pourquoi une telle revenance dans les libelles publiés entre 1615 et 1617 – c'est-à-dire quand Louis XIII est proclamé majeur et doit affronter plusieurs crises – et entre 1620 et 1629 – soit durant les conflits connus sous le nom de guerres de Rohan, qui voient le roi et son ministre le cardinal de Richelieu affronter des rebelles protestants dans le sud et l'ouest de la France⁴ ? Seront successivement étudiées les formes que prend la convocation des fantômes dans les libelles et les fonctions qu'y joue la parole des ombres venant à la rencontre des vivants.

Configurations

La majorité des libelles recourant au motif de l'ombre et de la rencontre effectuent un choix clair entre deux schémas :

- Au sein du premier, que nous proposons de nommer *professoral*, le personnage décédé est un sage qui revient sur terre afin de prodiguer des conseils à un ou plusieurs vivants ;
- Dans le second, que nous intitulons *repentant*, un individu néfaste avoue les crimes commis de son vivant : l'imprimé prend alors la forme de confessions d'outre-tombe.

Que le libelle emprunte un schéma ou bien l'autre, la parole est omniprésente, presque toujours rapportée en discours direct, et régulièrement dans un dialogue. On possède très peu d'informations quant à l'apparence physique des ombres qui se rendent auprès des vivants. Le *Dialogue de la Galligaya et de Misoquin esprit follet*, libelle paru en 1617, est sans doute le seul document qui fournit une illustration de l'ombre qu'il évoque. Pour représenter le fantôme d'un personnage décédé quelques mois plus tôt, il remploie une gravure qui orne deux traités d'histoire naturelle publiés dans les années 1550⁵.

Dialogue de la Galligaya et de Misoquin esprit follet, qui luy ameine son mary. La rencontre dudit esprit avec l'ange gardien de Monsieur le prince, Paris, J. Sara, 1617, p. 13. BnF, 8-LB36-1080.

Cette gravure, qui ne représente ni un fantôme ni le personnage décédé, tranche avec la manière dont les autres libelles, dépourvus de toute iconographie, définissent l'apparence physique du spectre. Les imprimés précisent d'ailleurs rarement sous quelle forme physique l'ombre se manifeste aux vivants, et ceux qui le font se contredisent fortement. Certains d'entre eux affirment que les morts sont invisibles aux vivants, tout en les désignant néanmoins comme des ombres. Ainsi, *L'ombre de Monsieur le duc de Bouillon parlant au Comte Mansfeld* s'ouvre sur ces termes :

“ Depestré maintenant de mes despouilles mortelles, je laisse mon corps au tombeau pour pourmener encor mon esprit sur la terre⁶.

Seul l'esprit a donc la capacité de se mouvoir et d'entrer en communication avec les humains. Par conséquent, le vivant ne peut qu'entendre le spectre et non le voir : il a « ouy ceste petite harangue » puis « arraisonna l'ombre & le fantosme qui luy avoit parlé, j'açoit qu'invisible à ses yeux »⁷. À l'inverse,

d'autres libelles indiquent que le fantôme apparaît visuellement aux vivants, et apportent quelques précisions quant à sa matérialité. Certains affirment que l'âme, au moment de quitter l'au-delà pour revenir sur terre, a délibérément reconstruit une apparence physique afin de faciliter le dialogue avec les vivants⁸; d'autres indiquent que le personnage décédé a conservé des traits identiques à ceux qui étaient les siens de son vivant⁹; d'autres encore mettent en scène la décrépitude physique d'un personnage envoyé en enfer, condamnant ce dernier *post-mortem* par la dramatisation des tourments qui lui sont dûment infligés¹⁰.

Que le fantôme soit là pour dispenser ses conseils ou confesser ses crimes, qu'il y soit visible ou non, les imprimés recourant au motif du spectre se répartissent selon quatre modalités par lesquelles le trépassé effectue son retour parmi les vivants. Premièrement, l'ombre peut agir en totale autonomie, descendant sur terre et remontant aux cieux de sa propre initiative. C'est le cas dans *L'Argus consistorial surveillant des vaches antipapistes de Bearn. C'est-à-dire Calvin resuscité*, libelle publié en 1620 qui narre, à la première personne du singulier, les circonstances du retour sur terre de Calvin :

“ En traissant mes fers
Je viens des enfers
Où sans nul secours
Parmy le froid mesme
Tout noir & tout blesme
Je brusle tousjours. [...]

Toutesfois je veux
Passant par les feux
Du noir ocean
Voir les frenesies
De mes heresies
Filles de Sathan.

Ainsi te salue
O troupe perdue
Calvin ton amour¹¹.

Le fantôme choisit le moment, le lieu et même le destinataire de son retour sur terre. L'ombre de Calvin reconnaît spontanément que ses actions sont « hérésies » et ses fidèles une « troupe perdue » mais, à rebours du modèle repentant, encourage ses zélotes à poursuivre dans la direction prise, leur fournissant des conseils pernicieux, par exemple :

“ Tenés au tombeau

Le sacré flambeau

De l'antique foy¹².

Cette intervention permet d'introduire à l'encontre de Calvin des griefs bien plus puissants que s'ils étaient formulés par un personnage décédé ayant combattu les calvinistes toute sa vie. La stratégie du libelliste se fonde sur le principe de la ventriloquie¹³, selon lequel l'accusation est énoncée par le principal intéressé, c'est-à-dire par le dernier individu qui, logiquement, devrait la formuler, et sur « une conception principalement juridique de la confession qui fait de l'aveu la preuve la plus forte des accusations portées contre le prévenu¹⁴ ».

Deuxième cas de figure : l'ombre est renvoyée sur terre par Dieu. Ainsi, en 1622, dans *L'ombre de Calvin aux huguenots de France*, le réformateur indique à ses zélotes qu'il a été « pressé de l'infinie puissance de Dieu » de redescendre sur terre pour, « de ceste mienne bouche dont les bilieux vomissemens aigrissent jadis vos ames libertines, adoucir vos farouches humeurs & contre mon cœur vous dresser à vostre devoir¹⁵. Le récit s'achève en cohérence avec cette situation d'élocution initiale, Calvin disant : « Mais le soleil se cache au recit de mes impietez, & les cruelles Eumenides me contraignent de revoir l'effroyable sejour des enfers¹⁶ ». L'ombre ne décide ni de son arrivée sur terre ni de son retour. À configuration narrative différente, discours politique différent : « Un enragé desir de vous voir dannez avec moy m'aiguillonne sans cesse », mais « force m'est d'obeyr à la redoutable Divinité¹⁷ ». Calvin se conforme ici au schéma repentant, avouant ses propres crimes et indiquant que, s'il désire voir ses fidèles poursuivre son œuvre, sa soumission à Dieu l'empêche d'accomplir ce dessein.

Troisième cas de figure : les ombres ne redescendent pas sur terre et conversent entre elles dans l'au-delà. En l'absence de rencontre avec les humains, tout l'enjeu narratif réside dans la manière dont les vivants ont accès à la parole des morts. Certains libelles choisissent de résoudre la question par le songe, procédé très populaire dans les mazarinades¹⁸ mais bien plus rare au sein des libelles publiés sous Louis XIII. En 1622, *Le dialogue de Calvin et de Luther revenus du nouveau monde* s'ouvre ainsi sur une mise en scène très détaillée de l'apparition de chimères dans un rêve qui, comme son titre l'indique, concerne le dialogue que Luther et Calvin tiennent dans l'au-delà. La discussion porte sur des objets variés et, après quelques échanges, le second, contestant le fait que ses fidèles sont moins persécutés que ceux du premier, propose de se livrer à une comparaison voire à un concours de souffrances : « Puisque nous sommes entrez sur ce discours, voyons la suite de nos malheurs, & contemplons lequel de nous deux a plus juste subject de se plaindre. » Retranscrit sur plusieurs pages, l'échange adopte un ton proche de celui de la controverse. Bien que la courtoisie soit de mise, les deux hommes s'opposent, cherchent à imposer leur lecture des faits et à emporter la partie : en mettant en scène ces désaccords polis mais bien réels, l'auteur du *Dialogue* entend prouver que la désunion règne entre les protestants.

Enfin, certains libelles sont totalement vierges de précisions à propos de la nature de l'ombre, du lieu où elle se trouve et des raisons pour lesquelles elle s'exprime. Ainsi, *L'ombre du chancelier de L'Hospital*, libelle paru en 1622, ne recourt à ce motif que dans son titre et, pour le reste, n'est que pure réflexion politique, sans aucune mise en scène du retour du chancelier parmi les vivants ni rédaction à la première personne du singulier.

*L'ombre du chancelier de L'Hospital au roy representant
toutes les affaires d'Etat de la France*, s.l., s.n., 1622. BnF, 8-
LB36-1853

L'ombre du chancelier de L'Hospital au roy..., *op. cit.*, [p. 1].
BnF, 8-LB36-1853

Le libelle reproduit en réalité un manuscrit que Michel de L'Hospital dédia à Charles IX durant la seconde moitié des années 1560, intitulé *Le but de la guerre et de la paix, ou Discours du chancelier de L'Hospital pour exhorter Charles IX à donner la paix à ses subjects*, et qui a fait l'objet d'autres éditions sous divers titres¹⁹. Ici, le motif de l'ombre se réduit à un effet d'appât trompeur dans le titre, les concepteurs du libelle n'ayant pas jugé pertinent d'insérer quelques lignes de didascalies ou une page d'avis au lecteur avant la reproduction du texte. L'absence de toute mise en scène signe à elle seule la popularité du motif de l'ombre dans la littérature polémique des années 1620 : l'auteur du libelle estime

que son lecteur saura deviner avec le simple titre pourquoi et comment le chancelier revient d'entre les morts car son texte s'inscrit dans une série de configurations narratives davantage spécifiées avec lesquelles les liens se tissent implicitement, sans nécessiter une action créatrice plus développée que la rédaction d'un intitulé. Tout l'art narratif du libelliste consiste à récupérer et recycler des matériaux textuels antérieurs puis à ajouter un titre en vogue qui attirera l'œil et l'oreille, permettant la diffusion, dans un contexte nouveau, d'un texte ancien mais qu'on estime avoir conservé sa pertinence.

Fonctions

Les travaux de Caroline Callard ont bien mis en lumière que le fantôme, doté d'une « capacité de révélation d'une vérité scellée aux vivants », est fortement lié au pouvoir. Auteur de nombreuses prophéties, il est une figure de l'avenir davantage que du passé : il énonce « l'urgence de ce qui doit être fait » et participe de ce fait à la prise de décision politique et religieuse²⁰. Exploitant abondamment cette portée politique potentielle du motif de l'ombre, les libelles parus entre 1615 et 1626 lient presque tous, explicitement ou non, l'ombre et la rencontre à la notion de vérité. On l'observe par exemple dès le titre de l'*Argus consistorial*, selon lequel Calvin est de retour sur terre pour *dire la vérité contre la rebellion ou l'heresie*. Dans *La rencontre du duc de Bouillon avec Henri le Grand*, libelle paru en 1623, le roi assassiné treize ans plus tôt aperçoit celui qui vient de rejoindre le monde d'en haut et espère que ce dernier le renseignera sur le début du règne de son fils. Contrairement aux personnages décédés qui, omniscients, interviennent pour révéler une vérité aux hommes, le fantôme d'Henri IV possède un savoir limité et se met en quête d'informations. Par la suite, il transmet sa propre vérité : les nouvelles que Bouillon relate au roi sont si mauvaises que le second demande au premier de retourner sur terre afin de porter une liste de conseils à son fils. Dans tous les cas, l'ombre revêt une fonction initiatique : effectuant un transfert de savoir, elle matérialise le passé, permet la compréhension du présent et donne des conseils quant à l'avenir. Qu'elle dise ou qu'elle recherche le vrai, c'est en tant qu'instrument de vérité que la parole libello-spectrale s'insère dans le jeu politique de son temps. La vérité qu'énoncent ou construisent les ombres dans les imprimés polémiques peut se décliner selon des thématiques et des positionnements extrêmement divers, dont on ne proposera ici qu'un aperçu.

L'un des rapports entre l'ombre et la vérité dans les libelles parus de 1615 à 1626 est la formulation d'une critique contre un mauvais conseiller. Un pic en la matière concerne Concino Concini et son épouse, Leonora Dori, dite Galigai, favoris de Marie de Médicis à la fin de sa régence. Accusés d'abuser du pouvoir que la reine-mère leur attribue, ils tombent en disgrâce et, au printemps 1617, sont exécutés sous l'ordre de Louis XIII qui, de ce fait, prend la réalité du pouvoir trois ans après avoir été proclamé majeur²¹. Parmi les 70 libelles publiés à la suite de la mort du couple Concini, plusieurs, bien étudiés par les historiens²², « mettent en scène le marquis dans une posture de pénitent, de façon à confirmer, grâce au procédé de la ventriloquie, les accusations couramment formulées à son encontre²³ » de son vivant.

L'ombre du marquis d'Ancre, apparue à MM. les Princes, Paris,
Fleury Bourriquant, 1617. BnF, 8-LB36-1013.

Confession generale du seigneur Conchine, marquis d'Ancre,
trouvée après sa mort en son cabinet, Paris, Thomas Menard,
1617. BnF, 8-LB36-1004.

Diverses confessions *post-mortem* confirment des crimes très graves (« abus de confiance des souverains, saignée des finances publiques, manœuvres pour devenir le véritable dirigeant de la France au risque de susciter de graves troubles civils²⁴ ») sur un ton qui n'est pas diffamatoire mais repentant. Ce faisant, ces interventions spectrales légitiment la mise à mort, sur ordre du roi, d'un officier de la Couronne. En effet, la logique de ces publications généralement dépourvues de *pathos* est profondément judiciaire : il s'agit d'apporter des preuves condamnant le couple de favoris après l'exécution de la sentence. Le couple étant accusé d'avoir employé la magie afin de parvenir à ses fins, les libelles se teignent aussi d'une dimension religieuse et dépeignent souvent, avec une évidente visée exemplaire, les tourments subis par les Concini en enfer pour punition de ses péchés.

D'autres figures seront diffamées *post-mortem* selon des procédés similaires mais dans des proportions moindres que les époux Concini. Ainsi, quand périt Charles d'Albert, duc de Luynes, favori de Louis XIII du coup de Majesté de 1617 à sa mort le 15 décembre 1621 et connétable de France depuis le 31 mars 1621²⁵, ses adversaires politiques font paraître *Le confiteor de Monsieur le connestable qu'il a fait devant mourir* et *L'ombre de Monsieur le connestable*, libelles dans lesquels le

défunt confesse ses différents crimes, au premier rang desquels figure l'ambition. En 1620, dans *Le diable étonné sur l'ombre du marquis d'Ancre et sa femme. Adressé à MM. de Luynes*, la figure spectrale de Concini est convoquée pour construire un discours dirigé contre le connétable de son vivant.

D'une spectaculaire plasticité, la figure du fantôme peut constituer un argument en faveur d'idées politiques extrêmement diverses et parfois contradictoires. Ainsi, *L'ombre du chancelier de L'Hospital*, qui s'ouvre par la phrase « Le but de la guerre c'est la paix » et qui est une réédition d'un texte initialement intitulé *Le but de la guerre et de la paix* constitue, logiquement, un pur réquisitoire à l'encontre de la guerre. Selon le libelle, les protestants ne doivent pas être combattus mais aidés sur la voie menant vers le salut : « quelle felonnie & meschanceté seroit-ce, en lieu de les secourir & d'en avoir compassion, de les violenter & persecuter à feu & à sang²⁶ ? » Les arguments en faveur de ce postulat sont nombreux au sein de *L'ombre du chancelier de L'Hospital*. Le libelle indique notamment que la paix doit toujours être préférée à la guerre car elle provient de Dieu alors que « les dissensions sont les maladies des grands Estats²⁷ », se répandent dans tout leur corps et le laissent exsangue quand elles finissent par le quitter. Bien que l'imprimé ne recoure au motif de l'ombre que dans son titre, Michel de L'Hospital semble donc un spectre du schéma professoral : puisqu'il a connu le début des guerres de Religion et conseillé Charles IX en faveur de la paix civile, il constitue une figure naturellement liée à la cohabitation pacifique²⁸ et est habilité à formuler des conseils quant à la prise de décision dans un contexte de guerre intestine.

Tout à l'inverse, plusieurs libelles manipulant le motif spectral tiennent un discours ferme à l'encontre des réformés et appellent, explicitement ou non, à l'emploi de la violence interconfessionnelle. Plusieurs arguments antiprotestants sont accrédités voire énoncés par les ombres dont les imprimés polémiques théâtralissent le retour parmi les vivants. Certains d'entre eux identifient la Réforme à l'origine du désordre qui mine la France voire à ce désordre lui-même. Paraît ainsi *L'ombre de Calvin par laquelle il reconnoist qu'il est cause de la guerre qui est en France*, libelle au titre éloquent dans lequel le réformateur est explicite quant à sa culpabilité : « J'ay mille fois faict revolter les sujets contre leurs princes », « j'ay mis le ciel & la terre en trouble, brassé sedition, empoisonné les ames simples de mes damnables maximes [...] »²⁹, etc.

D'autres imprimés accusent les protestants de mener la guerre pour de mauvaises raisons, tel *L'ombre ou l'esprit de feu le bastard de Mansfeldt*, paru en 1628. Cet imprimé, qui donne la parole à un chef mercenaire au service du prince-électeur protestant Frédéric V durant la guerre de Trente Ans, s'inscrit doublement dans le schéma repentant. D'une part, s'adressant à son ancien protecteur, qui vit alors en exil à La Haye, Mansfeld, décédé deux ans plus tôt, confesse ses péchés, dont la duplicité. Celle-ci occupe une place centrale dans ses aveux, car le spectre reconnaît qu'elle fut un véritable mode de vie pour lui : « Je n'ay oncques esté sans arriere pensees, pour ce que je trompois & decevois tout le monde³⁰ ». D'autre part, Mansfeld profite de son retour parmi les vivants pour formuler des accusations

contre Frédéric V, principalement à propos des mauvaises passions que celui-ci ne maîtrise pas et qui l'ont conduit à provoquer la guerre. Leur identification, toujours explicite, formule un réquisitoire implacable contre le dignitaire protestant :

“ *Vostre ambition a esté la source de mille & mille offences, comme de volleries, meurdres, bruslements, afflications de grand nombre de vesves [= veuves], & violements de filles d'honneur. Ce sont vos effects que l'on vous reprochera à jamais*³¹.

Enfin, plusieurs libelles exploitent le motif spectral pour appeler à la défense de la foi catholique par les armes. Ainsi, *Les trois advis de Henry le grand proposez à son fils Loys XIII*, parus en 1622, font intervenir l'ombre du premier Bourbon pour défendre des positions politiques contraires aux principes institués durant son règne. Exploitant entièrement la veine professorale, le libelliste met en scène Henri IV identifiant des erreurs qu'il aurait voulu ne pas commettre et recommandant à son successeur de ne pas les reproduire. Dans le premier « advis », le roi défunt conseille à son fils d'imiter la vaillance d'Hannibal et de s'éloigner du modèle des rois de France qui ont abandonné le champ de bataille aux protestants et à cause desquels ces derniers ont « commis des pechez enormes contre Dieu & des crimes de leze Majesté sans nombre, & à la fin se rebellant manifestement³² ». Le rejet de la clémence ne constitue qu'une étape intermédiaire dans la démonstration du libelliste car le deuxième « advis » qu'Henri IV formule à l'adresse de son fils est de

“ *ne vous laisser surprendre par traité de paix avec vos ennemis. La guerre que vous faictes est juste devant Dieu, honorable à vous & utile à vos sujets, donc la paix que vous ferez ne peut estre qu'injuste & prejudiciable à vostre peuple*³³.

La nécessité de poursuivre le combat et de rejeter l'option pacifique fait l'objet de précisions ne laissant aucun doute quant à la portée de l'appel formulé par Henri IV :

“ *Il n'est pas icy question de faire la paix avec l'estranger [...] mais avec vos sujets, qui vous doivent obeissance & y peuvent estre forcez. S'ils obeissent & rendent ce qu'ils doivent, se reconcilient avec Dieu & satisfont aux hommes, la paix est faite ; que s'ils veulent perdurer, endurcis en leur malice*³⁴,

il ne faut pas leur pardonner car « Dieu, infinie bonté, ne fait jamais la paix avec les obstinez, jamais avec les diables, parce qu'ils ne sçavent flechir³⁵ ». Sont explicitement mentionnés comme cible nécessaire des armes de Louis XIII ses sujets coupables d'obstination et ayant refusé de fléchir devant Dieu : l'ombre du roi qui a proclamé l'édit de Nantes affirme que les protestants doivent être combattus par son fils jusqu'à ce qu'ils se convertissent.

Le grand nombre de libelles mettant en scène la rencontre entre des vivants et des ombres atteste la

popularité de ces motifs chez les auteurs et les lecteurs d'imprimés polémiques sous le règne de Louis XIII. Ces polémistes déploient une palette très diverse de mises en scènes des fantômes et d'instrumentalisations de leur parole. On identifie certaines régularités, notamment quand il s'agit de diffamer des figures célèbres ou de défendre des idées similaires, mais on relève avant tout, dans ces spectrologies polémiques, une très grande inventivité dans les formes et une pluralité dans les enjeux. Cette invasion de fantômes dans le champ libellistique illustre que le passé récent (les fantômes sont tous des personnages décédés à la fin du XVI^e siècle ou au début du XVII^e) semble avoir constitué, entre 1615 et 1626, un outil particulièrement utile pour connaître les conflits d'hier, comprendre ceux d'aujourd'hui et formuler des avis quant à ceux de demain. Par conséquent, si les motifs de l'ombre et de la rencontre sont si populaires au début du règne de Louis XIII, c'est sans doute parce qu'ils offrent plusieurs avantages à l'auteur désireux de construire un discours politique au moment où s'ouvre le champ littéraire³⁶ : ils laissent libre court à la liberté créatrice des libellistes, procurent du divertissement à leurs lecteurs et permettent de cristalliser différentes vérités dans une époque en mal de repères.

Citer ce billet : Alexandre Goderniaux, "Fantômes en polémique. Instrumentaliser les spectres par l'imprimé sous Louis XIII," in *L'Histoire à la BnF*, 31/10/2023, <https://histoirebnf.hypotheses.org/21701>, [consulté le 02/11/2023].

J'adresse toute ma gratitude à Peter Morel pour sa relecture attentive.

1. Tatiana Debbagi Baranova, *À coups de libelles. Une culture politique au temps des guerres de religion (1562-1598)*, Genève, Droz, 2012. [↔]
2. Hubert Carrier, *La presse de la Fronde (1648-1653). Les Mazarinades*, t. I, *La conquête de l'opinion*, p. 299 souligne que « les apparitions de revenants, qui apportent des nouvelles de l'autre monde et donnent leur sentiment sur les affaires du temps » « se trouvent en abondance » dans les Mazarinades. L'auteur cite notamment *L'Ombre du grand Armand, cardinal, duc de Richelieu, parlant à Jules Mazarin* ; *L'Esprit du duc de Châtillon apparu à monsieur le prince de Condé* ; *L'ombre du roi d'Angleterre apparue à la reine de France*. Pour le XVIII^e siècle, voir Emmanuelle Sempère, *L'Épreuve du fantôme dans la littérature des Lumières*, Paris, Classiques Garnier, 2023. [↔]
3. Caroline Callard, *Le temps des fantômes. Spectralités de l'âge moderne (XVI^e-XVII^e siècle)*, Paris, Fayard, 2019 ; Timothy Chesters, *Ghost Stories in Late Renaissance France. Walking by Night*, Oxford, Oxford University Press, 2011. [↔]
4. Jean-François Dubost, *Marie de Médicis. La reine dévoilée*, Paris, Payot et Rivages, 2009 ; Hélène Duccini, *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003. [↔]
5. Pierre Belon, *De aquatilibus*, Paris, Charles Estienne, 1553, p. 39, « *Pictura piscis monachi* » ; Pierre Belon, *La nature et diversité des poissons*, 1555, édition critique établie par Philippe Glardon, Genève, Droz, 2011, p. 405, « *Le monstre marin ayant façon d'un moyne* ». [↔]
6. *L'ombre de Monsieur le duc de Bouillon parlant au Comte Mansfeld avec le songe effroyable du Comte Mansfeld*, Lyon, jouxte la coppie imprimee à Paris par Abraham Charpentier, 1623, p. 2. [↔]

7. *Ibidem*, p. 3. [↔]
8. Regnaud de Montauban resuscité parlant aux bourgeois de Montauban & à ceux de leur party, s.l., s.n., 1622, p. 11. [↔]
9. L'ombre du feu duc de Mayenne, au duc son fils, Bordeaux, s.n., 1615, p. 3. [↔]
10. L'ombre de Calvin aux huguenots de France, s.l., s.n., 1622, p. 4-5. [↔]
11. L'argus consistorial surveillant des vaches antipapistes de Bearn contenu en cent couplets, Au Paradis terrestre [sic], s.n., 1620, f. A2r-v. [↔]
12. *Ibidem*, f. A1v et A2v. [↔]
13. Jean-Philippe Beaulieu, « Les confessions d'outre-tombe du marquis d'Ancre », dans Marie Bouhaïk-Gironès, Tatiana Debbagi Baranova et Nathalie Szczech (dir.), Usages et stratégies polémiques en Europe (XIV^e-premier XVII^e siècles), Bruxelles, Peter Lang, 2016, p. 124. [↔]
14. *Ibidem*, p. 127. Sur la notion d'aveu et la logique judiciaire qui préside à la mise en scène de la parole spectrale, voir C. Callard, *Le temps des fantômes*, op. cit., p. 251. [↔]
15. L'ombre de Calvin aux huguenots de France, op. cit., p. 3. [↔]
16. *Ibidem*, p. 16. [↔]
17. *Ibidem*, p. 4. [↔]
18. Sur ce courant « visionnaire », voir Hubert Carrier, Les muses guerrières. Les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII^e siècle, Paris, Klincksieck, 1996, p. 32-40, qui identifie une cinquantaine de mazarinades se présentant comme un songe. Pour une perspective plus large sur la culture onirique moderne, voir Claire Gantet, Une histoire du rêve. Les faces nocturnes de l'âme (Allemagne, 1500-1800), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021. [↔]
19. On en trouvera un inventaire sommaire dans Alexandre Goderniaux, « L'Ombre du chancelier de L'Hospital au foy representant toutes les affaires d'Etat de la France », *Arm@rium Universitatis Leodiensis*, 5, 2021, publié en ligne (onglet « Présentation scientifique »). [↔]
20. C. Callard, *Le temps des fantômes*, op. cit., p. 239-241. [↔]
21. Bernard Teyssandier (dir.), Le roi hors de page et autres textes, Reims, Éditions et presses universitaires de Reims, 2012 ; *idem* et Delphine Amstutz (dir.), Dix-Septième siècle, 276/3, 2017, 1617, le coup d'État de Louis XIII. [↔]
22. C. Callard, *Le temps des fantômes*, op. cit., p. 247-258. [↔]
23. J.-P. Beaulieu, « Les confessions d'outre-tombe du marquis d'Ancre », art. cit., p. 124. [↔]
24. *Ibidem*, p. 127. [↔]
25. Sharon Kettering, Power and reputation at the court of Louis XIII. The career of Charles d'Albert, duc de Luynes (1578-1621), Manchester, Manchester University Press, 2008. [↔]
26. L'ombre du chancelier de L'Hospital au roy representant toutes les affaires d'Etat de la France, s.l., s.n., 1622, p. 17. [↔]
27. *Ibidem*, p. 23. [↔]
28. Denis Crouzet, La sagesse et le malheur. Michel de L'Hospital, chancelier de France, Seyssel, Champ Vallon, 1998. [↔]
29. L'ombre de Calvin aux huguenots de France, op. cit., p. 5-6. [↔]
30. L'ombre ou l'esprit de feu le bastard de Mansfeldt, On les vend au lieu où on les trouve, s.n., 1628, p. 17. [↔]
31. L'ombre du feu duc de Mayenne, op. cit., p. 6. [↔]
32. Les trois advis de Henry le grand proposez à son fils Loys XIII, tres-chrestien roy de France & de Navarre, contre les

rebelles de Sa Majesté, Lyon, Pierre Roussin, 1622, p. 6. [↔]

33. *Ibidem*, p. 8. [↔]

34. *Ibidem*, p. 8-9 [↔]

35. *Ibidem*, p. 8-9. [↔]

36. Sur la « littérisation » de la polémique au XVII^e siècle, voir notamment Christian Jouhaud, *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000. [↔]



Alexandre Goderniaux

Université de Liège, U.R. Transitions / Chercheur associé du service Histoire de la BnF

[More Posts](#) - [Website](#)

Follow Me:



Rechercher dans OpenEdition Search

Vous allez être redirigé vers OpenEdition Search

Dans tout OpenEdition

Dans L'histoire à la BnF

Rechercher